



Avril 2025

## **Bulletin Municipal**

### **Réunion du 14 janvier 2025 19 H 00**

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Géraldine VEYER et Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE.

#### **I – Demande de subvention du collège de Nouvion :**

Le Maire présente un courrier de demande de subvention émanant du collège de Nouvion, concernant un voyage pédagogique en Angleterre, du 17 au 22 mars 2025.

Ce voyage concerne 4 élèves du village.

Après en avoir délibéré, il est décidé de verser la somme de **50 € par élève**, soit une subvention totale de **200 €** au collège de Nouvion.



#### **II – Infos sur l'usine WATTS :**

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la direction du groupe WATTS a annoncé la fermeture du site d'Hautvillers-Ouille, sans aucun signe avant-coureur.

Le site a fait l'objet d'importants travaux il y a quelques années et génère des profits. Malgré cela, les financiers américains ont préféré délocaliser la production, dont une partie en Bulgarie, où le smic ne dépasse pas les 450 € mensuels.

A ce jour, plusieurs réunions ont été organisées notamment en Préfecture, en présence de la direction du groupe et des élus locaux, du Préfet... Mais rien de réellement concret ne se dessine pour le moment.

Dans ce contexte, les prochains travaux communaux seront donc à revoir avec prudence.

#### **III – Enquête publique / communes de Drucat et Buigny-St-Maclou :**

Le Maire indique qu'une consultation publique est actuellement en cours concernant une demande d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire des communes de Drucat-le-Plessiel et Buigny-St-Maclou, au lieu-dit « Le bout du Monde », par la société BIOENERGIES du PONTTHIEU.

Un avis de consultation a été affiché en mairie en début d'année et le dossier de consultation est tenu à la disposition du public en mairies de Buigny-St-Maclou et Drucat-le-Plessiel.

A ce stade, 4 conseillers municipaux s'abstiennent sur le principe de ce projet, 1 conseiller est contre et 7 y sont plutôt favorables.



#### **IV – Informations Communauté de Communes :**

Dans le cadre des travaux de voirie effectués par la Communauté de Commune, un enduit superficiel sera réalisé cette année sur la voie communale d'Ouille à l'Arbre des Croisettes et sur une partie d'environ 100 mètres de la rue Bréant.

## **Réunion du 15 avril 2025** **19 h 00**

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Céline JOUGLEUX, excusée, Elisabeth VEYER NOUBLANCHE ayant donné procuration à Géraldine VEYER

### **I – Compte Financier Unique 2024 :**

A compter de cette année, le Compte de Gestion du Trésorier et le Compte Administratif de la commune fusionnent et sont remplacés par un document unique : le Compte Financier Unique. Celui-ci est voté dans les mêmes conditions que l'ancien Compte Administratif.

Le Compte Financier Unique 2024 est présenté aux conseillers.

Celui-ci affiche :

-Un excédent de fonctionnement de : + 477.201€  
-Un déficit d'investissement de : - 71.476,50 €  
**- Soit un excédent global de clôture**  
**: + 405.724,50 €**

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 sont : l'achat d'un fourgon (43.260 €), l'installation d'une nouvelle chaudière à la mairie (3.729 €), un système d'alarme à la mairie (7.188 €), un nouveau PC à la mairie (2.273 €), le remplacement de la centrale de sonnerie des cloches de l'église (2.312 €), des panneaux électoraux (2.990 €) et le limiteur de son de la salle communale (3.570 €) ; soit un total de 65.322 € TTC.

Le Compte Financier Unique 2024 est adopté à l'unanimité.



### **II – Budget 2025 :**

Le budget 2025 s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 405.724 €  
- Section d'investissement : 197.977 €  
**- Soit un budget total de : 1.022.208 €**

Les taux d'imposition sont maintenus et votés de la façon suivante :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,48%,**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,93%,**
- **Taxe d'Habitation : 20,45%,**

Soit un produit fiscal attendu pour la commune se chiffrant à 209.177 €.



Les subventions aux associations sont votées de la façon suivante :

- Association Sportive d'Hautvillers-Ouville (ASHO) : 1.000 €
- Cyclo-Club d'Hautvillers-Ouville (CCHO) : 700 €
- Société de Chasse d'Hautvillers-Ouville : 100 €
- Espace Ponthieu-Marquenterre (cinéma Le Cyrano) : 700 €
- "Tous à l'Abordage" (parents d'élèves du RPI) : 200 €
- ADAPEI 80 : 600 €
- Comité des Fêtes d'Hautvillers-Ouville : 1000 €

François DEBUREAUX sollicite l'achat d'un nouveau barnum de taille supérieure à celui que possède la commune actuellement. Les conseillers donnent leur accord sur le principe. Des devis seront sollicités.

Le Budget est adopté à l'unanimité.

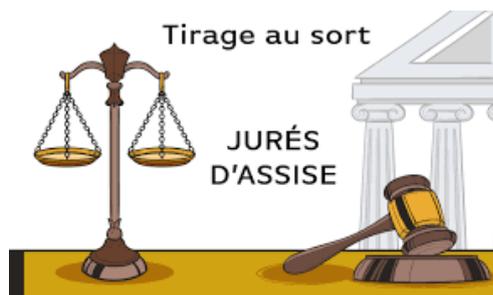


### III – Jury d’assises :

Il a été demandé à la commune de procéder au tirage au sort de trois personnes sur la liste électorale, amenées à faire partie de la liste annuelle préparatoire des jurés d’assises.

Les trois personnes désignées sont :

- LEVEL Jean-Bernard
- COULON Baptiste
- LECHAINÉ Françoise



### IV – Informations diverses du Maire :

Le Maire indique qu’une demande de devis a été sollicitée auprès de l’entreprise SARL GAFFE pour des travaux de rénovation et de remise aux normes de l’éclairage à l’intérieur de l’église.



### Pâques :

**Le Comité des Fêtes et la mairie d’Hautvillers-Ouville organisent une chasse aux œufs le dimanche 20 avril 2025.**

**Pour les enfants non présents les chocolats seront disponibles en mairie à partir du mardi 22 avril 2025.**



L’EspacePonthieu-Marquenterre qui gère le cinéma *Le Cyrano* à Crécy-en-Ponthieu diffuse un programme qui suit l’actualité

**Cinématographique de près et dans une salle très agréable.**

[Des coupons de réduction sont disponibles en mairie et vous permettent d’obtenir une réduction du prix des places](#)

### **TONTE DES PELOUSES ET DES HAIES**

**Conformément au règlement préfectoral,**

**La tonte des pelouses est autorisée uniquement**

- **Les jours ouvrables, de 8h à 12h et de 14h à 19h30.**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h.**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Nous vous invitons à respecter cette règle afin de conserver de bonnes relations avec vos voisins...



### **Recensement National**

Nous rappelons aux jeunes, garçons et filles, qu’ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs 16 ans, afin de participer au Recensement National (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est OBLIGATOIRE. Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l’INSEE, certains d’entre vous peuvent être contactés par la mairie. Mais cette convocation n’est pas systématique...



